

La présidente PS de la région Occitanie, Carole Delga condamnée pour discrimination politique envers le RN

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 03 septembre 2020

Source [Le Salon Beige] Et ces gens-là donnent des leçons de démocratie et de républicanisme à longueur de journée. En réalité, la gauche est intolérante. Carole Delga avait été condamnée en 2019 ([voir ici](#)) pour discrimination envers le maire Rassemblement national (RN) de Beaucaire (Gard), Julien Sanchez, pour « *discrimination fondée sur des opinions politiques* » et « *entrave à l'exercice d'une activité économique* ».

Elle s'était notamment opposée à la construction d'un lycée. Les enfants pris en otage par la politique partisane ! La cour de cassation vient de confirmer définitivement sa condamnation. Le maire (RN) de Beaucaire, Julien Sanchez, reproche à la présidente de la région de ne pas avoir signé le contrat de ville (qui lie les collectivités) validé par les élus gardois et de ne pas avoir choisi Beaucaire, 16 000 habitants, pour accueillir le futur lycée général construit par la région dans le Gard. En 2019, il s'était félicité de la décision de la cour d'appel de Nîmes :

« Je suis satisfait que la discrimination soit enfin reconnue. Beaucaire est la quatrième ville du Gard, avec 16 000 habitants, et c'était le seul contrat de ville sur 38 dans le département qui n'avait pas été signé par la présidente de la région. Je n'ai rien contre Carole Delga en tant que personne, je souhaite la paix et que Beaucaire soit traitée comme les autres communes. »

En avril 2019, la cour d'appel de Nîmes avait évoqué « *un avertissement afin d'éviter que des convictions politiques ne viennent polluer des décisions dont dépend le sort de nombreux citoyens* ». En première instance en décembre 2017, le tribunal correctionnel de Nîmes avait jugé la plainte de Julien Sanchez « *irrecevable* » pour des raisons de procédure.

« *C'est la première fois en France qu'un président de conseil régional est condamné pour discrimination, a réagi mercredi Julien Sanchez auprès de l'AFP. En cas de récidive, Mme Delga risque une peine complémentaire d'inéligibilité.* »

Julien Sanchez constate qu'une certaine presse régionale a supprimé les articles informant les habitants de cette décision de justice. Presse indépendante ?